

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



◆ Compte-rendu - Conseil de quartier du 10 Juillet 2025

Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :



Madame Fatmata KONATE, Adjointe au Maire référente du Conseil de quartier.



Madame Sandra BAHRI, Conseillère municipale déléguée à la concertation de proximité.



Monsieur Housseem DJABALI, Chargé de démocratie locale



La séance s'est déroulée en présence de 16 habitant.es.

Excusée :



Monsieur Abdallah BENBETKA, Adjoint au Maire référent du conseil de quartier.

ORDRE DU JOUR

1. Retour sur le diagnostic en marchant ;
2. Bilan des séances du conseil de quartier ;
3. Questions diverses.

Le Conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viedequartier@mairie-vitry94.fr - Référent du quartier Housseem DJABALI

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

CONSEIL DE QUARTIER

Retour sur le diagnostic en marchant

- Sur l'avenue Rouget-de-Lisle ;
- Sur la rue Watteau ;
- Sur la rue Raphaël ;
- Sur la voie Daumier ;
- Sur l'avenue Lemerle-Vetter.

Bilan des séances du conseil de quartier

- Fréquence et participation ;
- Thématiques abordées ;
- Projets co-construits :
 - ✓ Aménagement du jardin partagé Voltaire ;
 - ✓ Réaménagement du square Balzac.



Il s'agissait de la dernière séance du Conseil de quartier avant les élections municipales, prévues en mars 2026.

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viedequartier@mairie-vitry94.fr - Référent du quartier Housseem DJABALI

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



RETOUR SUR LE DIAGNOSTIC EN MARCHANT

Conformément à la demande des habitant-es lors de la dernière séance du conseil de quartier, un diagnostic en marchant a été organisé le vendredi 20 juin dernier. Le départ s'est effectué au 5 avenue Rouget-de-Lisle, en passant par la rue Watteau et la rue Raphaël, et s'est terminé à la voie Daumier.

Les élu-es référent-es indiquent que la séance d'aujourd'hui sera l'occasion de faire un retour sur ce diagnostic et d'apporter des réponses aux interrogations des habitant-es soulevées lors de cette balade.

Sur l'avenue Rouget-de-Lisle



Les habitant-es se sont interrogé-es sur l'emplacement précis de la future sente :

Sera-t-elle située au 16, rue Raphaël, donnant sur la future maison de retraite, en rappelant que l'accès à l'EHPAD est privatisé ?

Ou sera-t-elle aménagée sur les terrains récemment acquis au 30-32, rue Raphaël ?



Les élu-es précisent que le projet d'aménagement prévoit la création de deux sentes piétonnes :

- **Sente de l'îlot E (14/16 rue Raphaël)**

Cette sente traversera le jardin de l'EHPAD via une servitude de passage piétonne à travers l'ensemble immobilier, et donnera sur un terrain situé au 14/16 rue Raphaël, que l'aménageur doit rétrocéder à la Ville. Ce terrain permettra l'aménagement de la continuité de la sente entre l'arrière de l'îlot E et la rue Raphaël.

La sente sera composée de deux segments :

Un tronçon en terrain privé, côté rue Rouget-de-Lisle, via une servitude de passage. Ce passage nécessitera un contrôle d'accès et un dispositif d'ouverture/fermeture à convenir avec le futur gestionnaire de l'EHPAD.

Un tronçon en terrain communal, entre le 14/16 rue Raphaël et l'arrière de l'îlot, dont l'aménagement sera réalisé par la SADEV.

- **Sente de l'îlot F (32/34 rue Raphaël)**

Cette sente longera la partie sud de l'îlot. Elle sera aménagée sur un espace destiné à être rétrocédé à la Ville. Son prolongement jusqu'à la rue Raphaël pourra s'effectuer :

Soit par les deux propriétés déjà acquises par la Ville aux 32/34 rue Raphaël,

Soit par une propriété non bâtie située au 30 rue Raphaël, si la Ville parvient à l'acquérir.

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



 Les habitant·es ont également souhaité savoir :

Si la maison de retraite disposera d'un parking pour visiteurs, afin d'éviter un stationnement anarchique rue Raphaël.

 Un parking destiné aux visiteurs est bien prévu à l'intérieur de l'enceinte de la maison de retraite.

 Quel projet est prévu sur les terrains situés entre le 21 et le 31 avenue Rouget-de-Lisle : logements ou équipements publics ?

 Les élu·es référent·es précisent qu'un projet intégrant des activités économiques est en cours de développement. La programmation reste à définir. Les travaux de démolition sont prévus pour l'été, avec un démarrage du chantier envisagé début 2026.

Sur la rue Watteau

 Les habitant·es se sont étonné·es :

Qu'aucun chantier n'ait suivi l'interdiction de stationnement affichée il y a deux mois.

 Les élu·es référent·es informent que le service Voirie prévoit une réfection de la chaussée de la rue Watteau, entre la rue Henri Matisse et l'avenue Rouget-de-Lisle. Ces travaux sont programmés entre le 28 et le 31 juillet 2025.

 Ils ont proposé :

D'interdire la circulation des poids lourds, en raison du risque de vibrations dans cette zone rouge de terrain en carrières.

 Les élu·es référent·es indiquent que la rue Watteau est déjà interdite à la circulation des poids lourds ; un panneau a été installé à son entrée, côté avenue Rouget-de-Lisle.

Sur la rue Raphaël

 Les habitant·es ont souhaité savoir :

Si une intervention est prévue pour couper la végétation envahissant les trottoirs et gênant la circulation des piétons.

 Les élu·es référent·es informent que la Régie des Espaces Verts a été alertée. Une intervention est prévue lors de son prochain passage, portant à la fois sur les trottoirs et la végétation débordant au niveau du 30 rue Raphaël.

Si la bande de chaussée abîmée après des travaux de réseau sera reprise correctement.

 La rue Raphaël ne fait pas partie du programme prioritaire de réfection de chaussée du service Voirie ; aucune réfection n'est prévue à ce jour.

Service Vie de quartier

01 46 82 81 96 - viudequartier@mairie-vitry94.fr - Référent du quartier Housseem DJABALI

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



Si la mise en sens unique de la rue et l'installation de ralentisseurs pourraient être envisagées pour améliorer la sécurité piétonne.

 Un ralentisseur est déjà en place. Un sens unique entraînerait un risque de vitesse accrue et compliquerait le schéma de circulation du quartier, selon les études du service Voirie.

 Une habitante souligne que, compte tenu de la future sente au 14/16 rue Raphaël, il est nécessaire de prévoir un ralentisseur ou un passage piéton surélevé à la sortie de cette sente.

 Les élu-es référent-es indiquent que cette proposition sera étudiée dans le cadre de la réalisation de la future sente.

 Les habitant-es ont aussi alerté sur :

Le stationnement à cheval sur les trottoirs déjà étroits, compliquant la circulation piétonne.

 Les élu-es précisent qu'en l'absence de marquage au sol, le stationnement est interdit et peut être verbalisé par la police municipale. Si la Ville décidait d'organiser le stationnement (avec marquage), une concertation avec l'ensemble des riverain-es serait nécessaire. Cela impliquerait une réduction du nombre de places, le stationnement devenant unilatéral.

 Autres questions :

Propriété et devenir des terrains au 30 et 32 rue Raphaël : serviront-ils à la création de la future sente ?

 Ce scénario est envisagé si la Ville ne parvient pas à acquérir le terrain du 30 rue Raphaël (sente îlot F).

 Aménagement envisagé au 16 rue Raphaël : la sente passera-t-elle par-là ? L'accès depuis l'avenue Rouget-de-Lisle sera-t-il possible ? Le caractère végétalisé sera-t-il préservé ? Intentions de la SADEV ?

 La sente de l'îlot E passera par cet emplacement. Une réunion a eu lieu entre Monsieur le Maire, la SADEV et les services techniques : il a été décidé d'aménager une sente de 5 mètres de large sur ce terrain. Des arbres seront plantés en limite de propriété côté pavillons. La SADEV assurera le terrassement et l'aménagement du terrain.

 Une concertation avec les habitant-es est prévue à la rentrée pour définir les usages de ce terrain.

Comme indiqué précédemment, la seconde partie de la sente sera située dans le jardin de la future maison de retraite, avec une servitude de passage.

 La Sogeprom prévoit-elle d'achever les clôtures des jardins privés entre l'avenue Rouget-de-Lisle et la rue Raphaël ?

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



Les clôtures seront finalisées à la fin du chantier, prévue pour la rentrée.

Sur la voie Daumier



Les habitant·es ont questionné :

Quelles actions sont prévues contre la mécanique sauvage et la remorque stationnée depuis plusieurs mois au 1, voie Daumier ?



Les élu·es référent·es indiquent que ce cas de mécanique sauvage a été signalé à la police municipale.

Si l'arbre dont les racines dégradent un mur au 6-8 voie Daumier, celui-ci pourrait être abattu.



La Régie des Espaces Verts a été informée et examinera la possibilité d'abattage.

Si une autorisation est nécessaire pour installer des potelets comme ceux posés par un riverain au 12, voie Daumier.



Cet aménagement présente un danger en l'absence de trottoir. Le service Voirie ne pose pas de potelets directement sur la chaussée.

Existe-t-il un projet d'élargissement de la voie ?



Ce projet est inscrit au PLUi. Toutefois, la Ville ne possède pas encore toutes les parcelles nécessaires. Il s'agit donc d'un projet à long terme.

Quand la réfection de la chaussée (nids-de-poule) sur la voie Daumier et la voie Nattier sera-t-elle envisagée ?



Ces voies ne figurent pas dans le programme prioritaire de réfection, qui repose également sur les niveaux de fréquentation des rues.

Sur l'avenue Lemerle-Vetter



Les habitant·es ont attiré l'attention sur :

L'affaissement de la chaussée au niveau du passage piéton face au parc des Lilas.



Une programmation de travaux est prévue du 21 juillet au 1er août pour corriger cet affaissement.

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



BILAN DES SEANCES DU CONSEIL DE QUARTIER

Les élu·es référent·es informent les habitant·es présent·es que cette séance est la dernière avant l'ouverture de la période de réserve électorale. À cette occasion, il est proposé de dresser un bilan des séances du conseil de quartier organisées depuis la reprise en fin d'année 2021.

Fréquence et participation

Depuis la reprise, **8 séances du conseil de quartier** ont été organisées, soit en moyenne **deux séances par an**. Plusieurs déambulations « **diagnostic en marchant** » ont également été réalisées dans le quartier.

La participation a été régulière avec environ **20 habitant·es présent·es à chaque rencontre**, témoignant d'un **engagement constant et actif** des habitant·es souhaitant contribuer à l'amélioration de l'image de leur quartier.

Thématiques abordées

Les séances ont permis d'aborder de nombreuses thématiques, à l'initiative des habitant·es :

- Voirie
- Espaces verts
- Aménagement
- Plan vélo
- Jeunesse
- Tranquillité publique
- Agriculture urbaine

À l'issue des échanges, plusieurs **interventions concrètes ont été menées par les services municipaux**, notamment sur les questions de **voirie, d'espaces verts et tranquillité publique**, en réponse directe aux demandes exprimées par les habitant·es.

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



Projets co-construits

Le conseil de quartier a également permis de **co-construire et de suivre plusieurs projets importants**, qui ont fait l'objet de **concertations, de présentations et de débats collectifs** :

- Aménagement du jardin partagé Voltaire ;
- Réaménagement du square Balzac.

Pour plus de précisions sur ces projets, veuillez consulter le document joint au présent compte rendu.



DIVERS

Sur l'Esplanade Sohane Benziane



Une habitante soulève la question des tapages nocturnes à l'Esplanade Sohane Benziane, ainsi que de la dégradation de la stèle commémorative. Elle rappelle qu'une pétition a déjà été lancée en 2020. Elle exprime le souhait de réaménager cette esplanade et d'en changer les usages afin d'éviter ces nuisances et les squats tardifs.

Des traces d'urine sont également constatées à l'entrée de l'école primaire Anatole France, ainsi que la présence du commerce de proximité ouvert à des horaires tardifs, qui favoriserait aussi le squat nocturne, et des rodéos sauvages sur l'esplanade.



Les élu-es référent-es, conscients de cette problématique de squats tardifs notamment avec l'arrivée des beaux jours, proposent un travail avec le centre social Balzac, des associations spécialisées, et les jeunes du quartier, pour mener une action de sensibilisation auprès de ces derniers.

Un espace dédié aux jeunes et aux familles est prévu dans la future ZAC des Ardoines, avec des espaces de restauration et de jeux pour les jeunes ; cet espace permettra de donner une vraie place aux jeunes dans le quartier.

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



Sur les carrefours le long de la ligne de Tramway

 Des habitant·es alertent sur le carrefour rue Watteau et avenue Rouget-de-Lisle, indiquant qu'un accident a eu lieu cette semaine, et que presque chaque mois un accident s'y produit.

 Les élu·es référent·es, conscients de la dangerosité de ce carrefour, informent les habitant·es que la Ville a demandé au Département une étude sur les carrefours le long de la ligne de Tramway. Celle-ci devrait, à la rentrée, présenter à la Ville des propositions d'aménagements devenues indispensables.

Sur l'avenue La Bruyère

 Des habitant·es de l'avenue La Bruyère soulèvent la question de réorganisation de stationnement sur la chaussée dans leur rue, indiquant qu'ils n'ont pas été informés ni concertés à ce sujet.

 Les élu·es référent·es indiquent qu'à chaque réorganisation de stationnement, une lettre d'information est envoyée aux riverains de la rue, rappelant que le stationnement à cheval sur le trottoir n'est pas réglementaire et qu'il est nécessaire de préserver l'espace pour les piétons, les personnes en situation de handicap ou avec poussette dans l'espace public.

Sur la rue Balzac

 Des habitant·es soulèvent l'enjeu de la vitesse excessive sur la rue Voltaire et la rue Balzac, soulignant également le stationnement en double file de l'ambulance devant le cabinet de kinésithérapie rue Balzac.

Sur la rue Général Malleret-Joinville.

 Des habitant·es soulignent l'état dégradé de la chaussée de la rue du Général Malleret-Joinville.

 Les élu·es référent·es indiquent que la rue a été comblée temporairement dans l'attente de la fin des chantiers de la ZAC des Ardoines. La chaussée ne sera réhabilitée qu'à ce moment-là.

Vitry-sud / Ardoines

Conseil de Quartier



Annnonce de votre élue déléguée à la concertation de proximité

Madame BAHRI revient sur les travaux menés dans le cadre de l'**Observatoire des conseils de quartier**, visant à rendre ces instances de démocratie locale **plus participatives et inclusives**.

Elle annonce que des **infographies de projets** seront prochainement mises en ligne sur le site de la Ville. Ces supports permettront aux habitant·es de **suivre l'avancement des projets en cours et à venir**, quartier par quartier.

Les services municipaux sont actuellement mobilisés pour **mettre en œuvre plusieurs propositions issues de ce travail collectif**.

Par ailleurs, Madame BAHRI informe que, **en raison de la période de réserve électorale**, cette séance constitue le **dernier conseil de quartier avant les élections municipales prévues en mars 2026**.

Durant cette période, le **service Vie de quartier reste disponible pour répondre aux sollicitations des habitant·es**. Il est possible de le contacter par courriel à l'adresse suivante : viedequartier@mairie-vitry94.fr



REMARQUE DES HABITANT·ES

Suite aux concertations menées dans le cadre de l'observatoire des conseils de quartier, et afin de rendre les comptes rendus plus participatifs, les habitant·es disposent d'un délai d'un mois après leur publication sur le site de la Ville pour émettre leurs remarques (500 signes maximum, soit environ 80 mots).

« Aucun commentaire n'a été soumis sur le présent compte rendu dans le délai imparti. »

Les réponses aux questionnements qui sont manquantes dans ce relevé de discussions, seront données dans les prochains comptes rendus au fur et à mesure de leur instruction.